

Procès-verbal N°06 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 12 Septembre 2024
À :	14h00
Présidence :	M. Jean Pierre RIEU
Présents :	Mme Cendrine MENUJIER, Mr Patrick AURILLON, Mr Pierre Jean JULLIAN
Absents :	

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le PV N° 05 de la réunion du Jeudi 05 Septembre 2024.

COUPE OCCITANIE

À la suite de la qualification d'ENT.S ROCHEFORT SIGNARGUES 1 (D3) pour le 3^{ème} tour de la COUPE DE France.

La rencontre ENT.S ROCHEFORT SIGNARGUES 1 (D3) / R.C. GÉNÉRAC 1 (D1) est reprogrammée au **18/09/2024 à 20h00.**

Le club recevant ne possédant pas d'éclairage devra trouver un terrain de repli.

Le club concerné est convié à se rapprocher au plus tôt au secrétariat du District Gard Lozère pour préciser le terrain de repli.

Le deuxième tour de la COUPE OCCITANIE aura lieu le 29/09/2024.

Le tirage au sort de ce tour aura lieu le 19/09/2024 au siège du district.

CHAMPIONNAT

REPROGRAMMATION

Les rencontres non jouées le 08/09/2024 à la suite d'un arrêté municipal :

Dépt 3 Poule A

Match : N° 28537482

SP.C. DE BROUZET L/ 1 (D3) / S.C ANDUZE 2 (D3) se jouera le **15/09/2024 à 15h00.**

Dépt 3 Poule B

Match : N° 28541528

C.A. BESSEGEAIS 2 (D3) / F.C BAGNOLS ESCANAUX 2 (D3) se jouera le **15/09/2024 à 15h00.**

Dépt 3 Poule C

Suite à la participation d'AS ST PAULET 1 (D3) à la COUPE DE France le 08/09/2024,



Match : N° 28536770

La rencontre AS ST PAULET 1 (D3) / U.S. GARONNAISE 2 (D3) se jouera le **15/09/2024 à 15h00.**

MODIFICATION EN CHAMPIONNAT

Dépt 4 Poule D

Suite au courriel d'A.S VENEJAN du 12/09/2024,

La rencontre N°28550231 A.S VENEJAN 1 (D4) / G.C GALLICIAN 1 (D4) prévue le **15/09/2024 se jouera à 17h00.**

ENGAGEMENT

À la suite de la demande du club NIMES EST d'engager une équipe en D4.

La commission émet un avis favorable et inclus l'équipe de NIMES EST en D4 Poule A, à la place de l'exempt.

En conséquence la rencontre de la première journée N°28544051 NIMES EST / O. ST HILAIRE JASSE 2 (D4) se jouera le **29/09/2024 à 15h00.**

RAPPEL POUR CHANGEMENT DE DATE

Pour les changements de date (art.91 des RG)

- Faire la demande via Footclub dans les délais. (6 Jours minimum)
- Justifier d'un motif légitime.
- Obtenir l'accord du club adverse dans les délais

Si une condition n'est pas remplie la rencontre est maintenue à la date et horaire initialement prévue.

MUTE SUPPLEMENTAIRE

Par application de l'article 46 des Règlements Généraux de la Ligue de Football d'Occitanie

« Article 46 Utilisation de licencié(e) titulaire d'un cachet « mutation » supplémentaire [...] »

2. Par exception dans le cadre du développement du football féminin, tout club qui dispose d'une section féminine qui a participé et terminé un championnat féminin soit national, régional ou départemental, depuis au moins deux saisons, pourra incorporer un joueur titulaire d'un cachet « mutation » supplémentaire dans une équipe qui dispute une compétition départementale .Ce club sera tenu de désigner, à son district d'appartenance, l'équipe où évoluera ce muté supplémentaire , au cours de la saison, avant le premier match de compétition officielle de cette équipe. »

Voici la liste des clubs bénéficiant d'un muté supplémentaire à ce titre :

Nom du Club	Date du mail	Affectation du muté supplémentaire
E.S MARGUERITTES	03/09/2024	SENIORS D2 Équipe 2

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Pierre Rieu

Le Secrétaire

Mme Cendrine MENUJER

